VOL. LIV — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 8 AVRIL 1925 — No 20

ABONNEMENTS
Canada, par année $1.00
Etats-Unis, par année 1.50
Europe, par année 2.50

Tarif des Annonces
Par pouce .... 50 sous

ANNONCE LEGALES
1ère insertion, parligne ...... 12 sous
Chaque insertion subséquente 8 sous

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 35 sous chacune. Petites annonces, 50 sous.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :

Le Manitoba
Publié par A. GAUVIN
42, Avenue Provencher
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : 1238

NOUVELLES DE FRANCE

Les Haineux !

La question de l'ambassade du Vatican est à nouveau d'actualité; la commission sénatoriale ayant eu à s'en occuper, a commencé par 15 voix contre 15 et une abstention, par indiquer qu'elle voulait le rétablissement de l'ambassade. M. Herriot fut alors entendu, et le pauvre factotum de M. Léon Blum développa ses piètres arguments, après quoi il avertit les sénateurs qu'il poserait la question de confiance lors du vote du Sénat.

Cette audition et cette menace a eu un résultat que n'avait pas escompté le Président du Conseil, puisque par 17 voix contre 14 la commission a fait une réduction pour marquer sa volonté de voir rétablir les crédits de l'ambassade. Elle a aussi rejeté les crédits relatifs à un chargé d'affaires pour l'Alsace-Lorraine auprès du Saint-Siège.

Les affaires de la France ne vont décidément pas, et l'enthousiasme du Cartel est tombé. Beaucoup ne se gênent plus pour critiquer ouvertement le "grand homme", même parmi les ministres, dont certains pensent déjà s'attribuer de bons postes de consolation. Aussi peut-on croire que M. Herriot qui est fatigué, encore plus moralement que physiquement, ne demanderait pas mieux que de tomber sur la question de l'ambassade du Vatican. Cela lui permettrait de dire que ce sont les curés qui l'ont fait tomber parce qu'ils avaient peur de ses réformes démocratiques.

Il serait vraiment drôle, et nous ajoutons équitable, que le ministère, émanation du Cartel des Gauches, tombe sur une pareille question. C'est alors que les anti-cléricaux pourraient hurler: "Le cléricalisme, voilà l'ennemi !"

La politique du ministère Herriot est bien connue; on peut la résumer ainsi:

"Impôts écrasants, inquisition et dénonciation organisées, dilapidation du budget, destruction du crédit privé et public, hausse incessante du prix de la vie, abandon de toutes nos garanties de sécurité extérieure, dissolution de l'union nationale qui était notre garantie ultime, etc..."

Malgré cette politique néfaste, ce ministère a résisté jusqu'à ce jour, et ce serait la question de l'ambassade au Vatican qui nous vaudrait sa chute ! Laudate gentes.

M. Herriot, comme argument contre cette ambassade, a toujours prétexté qu'elle ne nous a rendu aucun service; comme il serait alors contondu puisqu'elle aurait débarrassé la France du ministère Herriot lui-même.

L'ambassade du Vatican, que beaucoup s'étonnent de voir discuter si longuement, a une importance très grande au point de vue national. Pourquoi romprait-on avec le Saint-Siège? A-t-on supprimé les ambassade de Berlin, de Londres, de Washington, parce qu'elles ont donné des résultats négatifs depuis la guerre, et que l'Allemagne refuse de nous payer; parce que l'Angleterre, après nous avoir demandé toutes les concessions, tous les abandons successifs que nous avons consentis, refuse de signer le protocole de Genève et nous réclame aigrement ses créances de guerre, et enfin, parce que l'Amérique, qui après avoir signé le traité de Versailles, refuse de le ratifier et ne nous connait plus que pour nous tendre, elle aussi, la note à payer. Supprime-t-on les ambassadeurs après tous ces échecs?

M. Herriot aime mieux reconnaitre les Soviets, qui viennent organiser la révolution en France sous le couvert de l'immunité diplomatique, et avec son inconscience coutumière, il a osé, à Lyon, saluer dans la personne de Krassine, la Russie qui a versé son sang avec les alliés, sur les champs de bataille. S'est-il seulement aperçu qu'il y a deux Russies: celle qui fut fidèle à ses engagements, et celle qui trahissant le pacte de Londres, a trahi l'alliance en signant la paix honteuse de Brest-Litowsk, ce qui permit à l'Allemagne de supprimer un front, de récupérer la masse de troupes avec laquelle elle put tenter les offensives de 1918, et qui fit durer la guerre un an et demi de plus. S'est-il souvenu que Krassine représentait ces traitres et qu'en le saluant comme le représentant des Russes fidèles tombés pour le même Idéal que nous, il insultait ces nobles victimes? Probablement que non, grisé de son omnipotence, il va, sans s'inquiéter du mal qu'il fait, ni des ruines qu'il accumule.

Il est soutenu, encouragé, guidé par une bande de sectaires que la passion antireligieuse aveugle. Les cardinaux français, dans une lettre publique, ont donné, comme c'est leur droit, des directives aux catholiques, et tous ces gens qui ne s'indignent pas devant les appels à l'émeute et à la guerre civile des communistes, se révoltent parce que ces princes de l'Eglise demandent aux catholiques de France de s'unir pour devenir les plus forts et, dans la légalité, de rapporter les lois abominables que les cartellistes appellent intangibles.

Sinistres farceurs, est-ce qu'il y a des lois intangibles que le Parlement ne puisse modifier ou supprimer. N'ont-ils pas eux-mêmes violé les lois constitutionnelles, qui plus que toutes les autres devraient être intangibles, en faisant partir M. Millerand, n'ont-ils pas donné la preuve qu'il suffisait qu'un parti réunit 320 députés pour pouvoir chambarder tout à son aise, ambassades, préfets, fonctionnaires de toutes sortes et jusqu'au chef de l'Etat?

M. Herriot peut se frapper sur la poitrine et faire appel à la confiance, le pays voit derrière lui le sourire hypocrite et le regard torve de Léon Blum qui a déjà dit à la moitié des Français: "Je vous hais !"

J. L.

Malhonnête et Gaffeur

Le gouvernement, on le sait, a autorisé télégraphiquement, comme s'il y avait urgence, les municipalités de Strasbourg et de Colmar à créer des écoles interconfessionnelles. En Alsace, en effet, comme en Lorraine, sous le couvert de la loi Failloux que la patriotique énergie des populations françaises de coeur a fait survivre à cinquante ans de régime boche, chacune des confessions, catholique, protestante et israélite, possède ses écoles où se donne, sous la surveillance du clergé, l'enseignement religieux.

Est-il utile de faire observer que, en dehors des avantages auxquels nous avons, catholiques, le devoir de tenir, cette mesure assure mieux qu'aucune autre, la paix sociale dans une région où les trois cultes ont des adhérents nombreux et convaincus. Elle est avant tout une mesure de liberté dans un pays où la liberté est encore inscrite sur les frontons des monuments publics, comme un des droits intangibles de l'homme et du citoyen; elle n'existe, il est vrai, que là et ne se rencontre plus ailleurs en France. L'esprit jacobin du président du Conseil ne pouvait admettre qu'en Alsace, la liberté fût un fait en même temps qu'un droit. La création des écoles interconfessionnelles, dans lesquelles aucun enseignement religieux ne sera plus donné, dans lesquelles se formeront à l'avenir des athées, en violant à la fois la liberté des parents et celle des enfants, n'en fera plus qu'un souvenir, en Alsace comme dans le reste de la France.

C'est une violation de la loi. L'éternel gaffeur qu'est M. Herriot, qui passait auprès de quelques-uns pour intelligent jusqu'au jour où la conduite des affaires mit en évidence sa faiblesse intellectuelle et morale, en fait lui-même l'aveu. Une fois de plus inconscient il n'a pas prévu les conséquences de son acte.

Si l'école interconfessionnelle était légale en Alsace, en effet, une autorité gouvernementale était-elle nécessaire pour l'établir? Depuis quand avons-nous besoin d'une autorisation pour faire ce que la loi permet? Nous usons du droit que nous possédons ou que nous croyons posséder, quitte aux tribunaux à nous poursuivre et à nous condamner si nous nous sommes trompés.

En donnant ainsi une autorisation abusive parce que l'on ne peut la croire inutile, M. Herriot a démontré ce que, lui compris, chacun savait d'ailleurs: l'école confessionnelle ne pouvait pas, dans la situation actuelle être légalement établie en Alsace. C'est un acte de bon plaisir, un acte de jacobin; c'est un abus de pouvoir, car, même en cas de doute, il n'appartient pas au gouvernement, mais aux tribunaux seuls, d'interpréter la loi. A ceci, M. Herriot n'a pas pensé, mais il est coutumier du fait.

C'est une violation de la loi. C'est en même temps la répudiation des promesses solennelles faites à l'Alsace par le maréchal Joffre quand il pénétrait pour la première fois sur un lambeau de la terre libérée; des promesses non moins solennellement renouvelées par le président de la République et par le président du Conseil, qui, l'un et l'autre, avaient qualité pour engager la France et le gouvernement. Qu'importe d'ailleurs à M. Herriot de manquer aux paroles données par ses prédécesseurs; pourquoi en ferait-il plus de cas que des siennes?

Car, en la circonstance, c'est sa propre parole qu'il renie aussi. Et de ceci, comme de cette réputation à laquelle tient tout honnête homme s'il veut le rester, M. Herriot ne se soucie pas plus que de tout le reste. Demain sans doute nous dira-t-il qu'il ne se souvient pas de ses engagements. Mais un homme sans mémoire, pas plus plus qu'un homme sans honneur ou gaffeur n'est à sa place à la tête d'un gouvernement: qu'il s'en aille.

M. Herriot, qui ne tient pas les engagements pris par ses prédécesseurs au nom de la France quand ils ont promis de respecter les libertés religieuses de l'Alsace, manque, en effet, à sa propre parole.

Comme le lui rappela M. le chanoine Delsor, sénateur du Haut-Rhin, au lendemain de la déclaration ministérielle, les sénateurs des départements recouvrés vinrent le trouver et lui signaler le mécontentement qu'il avait provoqué dans les populations. Il s'engagea à ne procéder à aucun changement en dehors du Parlement; et comme les sénateurs manquaient à juste titre de confiance, ils rédigèrent, de concert avec le président du Conseil, une formule qui fut répétée le même jour, à la tribune du Sénat. Elle fut enregistrée à l'Officiel où tout le monde peut la relire, à commencer par son auteur.

Pour son propre parti l'acte de M. Herriot constitue donc une maladresse qui fait ressortir l'illégalité de la mesure autorisée. De ceci d'ailleurs nous n'aurions cure et nous en remercierons peut-être l' éprésident du Conseil, si nous pouvions avoir pour lui quelque reconnaissance que ce soit, et si nous pouvions ne pas nous préoccuper de voir les intérêts de la France entre les mains d'un inconscient malfaisant, qui ne peut faire un geste sans faire une gaffe.

Pour tout le monde ou, si vous le préférez, pour tous les honnêtes gens, c'est une malhonnêteté, car c'est ainsi qu'on appelle en tous les pays le manquement manifeste et voulu à la parole donnée; à une parole donnée non pas en l'air et peut être par inadvertance, mais donnée après discussion, après réflexion par conséquent, donnée et solennellement répétée.

M. le chanoine Delsor dit que l'Alsace possède une expression très dure pour les hommes qui manquent à leur parole; il n'ose la citer. Nous n'en connaissons pas de plus dure que celle qui dit de quelqu'un: c'est un malhonnête homme. Ce n'est même pas une atténuation ou une excuse de pouvoir ajouter: c'est un imbécile.

L. DE LABORIE.

LA POUSSEE CONQUERANTE DU CATHOLICISME NE SE RALENTIE PAS EN GRANDE-BRETAGNE

Londres, 21. — Le bilan religieux que la presse catholique a publié au terme de l'année 1924, donne à l'Eglise en Angleterre l'espérance de nouvelles et brillantes conquêtes pour l'avenir.

Le chiffre des conversions, pour l'année 1923 s'élève pour l'Angleterre et le pays de Galles à 120,796, d'après l'édition 1925 du "Catholic Directory". Ce qui porte le nombre de la population catholique à 2,030,855 de 1,997,280 qu'il était en 1922.

C'est évidemment remarquable et consolant. Du reste, cette poussée conquérante du catholicisme en Angleterre ne s'est guère ralentie depuis 1911, date de la première publication annuelle de la statistique religieuse par le "Catholic Directory". Elle se fait sentir non seulement par l'accroissement de la population catholique, mais encore par la multiplication des diocèses, des églises ou missions, des écoles, etc., par l'influence de plus en plus irrésistible exercée par les institutions et les personnes sur les esprits autrefois hostiles. Donnons quelques chiffres encore.

L'Angleterre compte maintenant 31 archevêques ou évêques. Ils étaient 28 l'an dernier. L'un des nouveaux élus devient le chef du nouveau diocèse de Lancaster détaché récemment de Newcastle and Hexham. Le clergé a porté son chiffre à 4,642 de 4,606 en 1922. 46 nouvelles églises ou chapelles sont venues s'ajouter aux 2,412 déjà existantes.

On constate un progrès analogue du côté de l'éducation. La statistique — elle exclut ici l'Ecosse — signale 23 nouvelles écoles secondaires et 13 nouvelles écoles élémentaires.

L'espace nous manque pour donner par le détail les exemples d'influence exercée par l'Eglise durant l'année 1924 sur les milieux sociaux, politiques et religieux d'Angleterre. L'impression salutaire faite par les fameuses conférence de Malines est loin d'être effacée. On parlait récemment de les reprendre. Autres faits dont les catholiques se sont réjouis; ils se sont vus représentés dans le Cabinet McDonald par un des leurs: le Right Hon. John Wheatley, ministre de l'Hygiène; leurs réclamations en faveur de leurs écoles ont été respectées par M. Trevelyan, ministre de l'Education; leur attitude en face de la question du "British-control" a reçu une large publicité du fait que les "Courts of justice" ont dû s'en préoccuper et ont rendu une décision qui la favorise, dans le cas maintenant fameux de "Stopes versus Sutherland".

La moralité publique

Il ne sera pas sans intérêt de connaitre les phases d'un procès maintenant terminé, semble-t-il, qui commença avec la poursuite intentée par le docteur Marie Stopes, la propagatrice du "Birth-Control", contre le docteur Sutherland qui, au nom de la nature et de la religion — le docteur Sutherland est catholique — avait attaqué son livre et dénoncé les déclarations et les doctrines immorales qu'il contient ou défend. Le docteur Marie Stopes traduisit le docteur Sutherland en justice pour "libel" et se réjouissait de l'occasion qui promettait de donner une vie nouvelle à sa propagande malthusienne. Elle perdit son procès. Elle en appela, et la seconde "Court" cassa le premier jugement. Sur ces entrefaites, le docteur Sutherland et son éditeur, MM. Harding and More, soutenus par la hiérarchie catholique, qui s'étaient préoccupés de leur trouver les fonds nécessaires, grâce à la générosité des catholiques, portèrent le litige en plus haut lieu. La Chambre des Lords a rendu son jugement le mois dernier, maintenant la première décision donnée en faveur du docteur Sutherland et conséquemment de la partie catholique.

(A suivre en page 4)

LES ARGUMENTS CONTRE L'AMBASSADE AU VATICAN

A l'heure où j'écris ces lignes, la Chambre a supprimé le crédit aiecté à l'ambassade destinée à représenter la France au Vatican. Le Sénat ne s'est pas encore prononcé; d'aucuns espèrent en lui avouons qu'ils sont en faible minorité.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas sans intérêt de récapituler les "arguments" apportés par M. le Président du conseil, pour justifier cette mesure si grave. Recherchons-les dans le discours de M. Herriot nous verrons qu'à la Chambre on sait se contenter de peu.

* * *

Premier argument: "L'attitude de Benoit XV, pendant la guerre, n'a pas été assez favorable à la France."

Les esprits réfléchis et impartiaux savent ce qu'il faut penser, en fait, de cette allégation, et que Benoit XV a fait pour nous ce qu'humainement il était possible à un pape de faire. Je ne veux pas revenir sur ce sujet, que j'ai abondamment traité dans une brochure, "Benoit XV et la guerre", reproductions d'articles dont on pourra retrouver la plupart dans la collection de "La Réponse".

Mais supposons qu'en fait le reproche formulé par M. Herriot soit fondé, et que le pape Benoit XV ne nous eût point témoigné, au cours des hostilités, toute la faveur désirable. Il est du moins un autre fait beaucoup plus incontestable que celui-là: c'est que, pendant la guerre, nous n'avions pas d'ambassade au Vatican.... Si bien que le raisonnement de M. Herriot se résume exactement en ceci: "Durant les hostilités, notre situation au Vatican a souffert de ce que nous n'y avions pas d'ambassade: donc supprimons celle que nous y avons rétablie."

Premier prix de logique.

* * *

Deuxième argument: "Il y a eu en Belgique, au début de la guerre, des atrocités commises par les Allemands, et contre lesquelles le pape n'a point suffisamment protesté".

Argument étonnant.... Le pape a si bien protesté que les Allemands en ont été furieux. Par ailleurs, si quelqu'un avait eu à se plaindre de ce fait supposé exact, c'eût été les Belges. Or, le gouvernement belge a reconnu officiellement au nom de toute la Belgique, et le cardinal Mercier spécialement au nom des catholiques, que le pape avait largement fait tout ce que l'on pouvait espérer d'une intervention du Saint-Siège dans des circonstances aussi difficiles.

Dernière observation sur ce point: si ennemi que l'on soit de la papauté, on voudra bien, tout de même, reconnaitre que ce n'est pas Benoit XV qui est l'auteur des massacres de Belgique: ce sont les Allemands. Or, à cette époque, nous n'avions pas plus d'ambassadeur à Berlin qu'au Vatican.... et aujourd'hui, nous voulons une ambassade auprès des Allemands, qui ont commis ces massacres, et nous n'en voulons pas auprès de Pie XI, parce que Benoit XV n'aurait point assez vivement blâmé les dits forfaits.

Deuxième prix de logique.

* * *

Troisième argument: "L'ambassade auprès du Vatican n'a pas obtenu, ces derniers temps, les succès que l'on en pouvait attendre".

Récemment, un de mes amis, qui possède un magnifique piano Erard, l'entendit résonner sous les doigts d'un visiteur qui se disait artiste. Le piano récalcitra et fit entendre des accords douteux.

— J'ai un piano détestable, me dit mon ami en me racontant cette mésaventure; je vais m'en défaire sans tarder.

(A suivre en page 2)

LES ARGUMENTS CONTRE L'AMBASSADE DU VATICAN

(Suite de la page 1)

—Attention, lui répondit-on. Vous avez eu un concert défectueux; mais était-ce la faute du piano.... ou celle du pianiste. N'allez pas faire une sottise: essayez d'abord un autre instrumentiste.

Vous devinez sans effort la portée de cet apologue. Le piano c'est l'ambassade au Vatican. Le pianiste, ce fut M. Jonnart. Le "concert" n'a pas donné ce que l'on attendait: est-ce la faute de l'ambassade... ou celle de l'ambassadeur plus souvent présent à Paris qu'à Rome? Quant au Monsieur trop pressé, c'est M. Herriot. Le pianiste a été changé: on aurait pu attendre ce que ferait son successeur, avant de "bazarder" le piano.

Autre observation. Il n'y a pas qu'au Vatican que nos ambassadeurs n'ont pas toujours réussi, et ces tristes années d'après-guerre, à Londres, à Berlin, à Washington, n'avons-nous pas éprouvé de déceptions? [illegible] Petrograd? Est-il question pour cela de supprimer ces ambassades.

La première [illegible] l'argument est bon pour Rome... c'est bon pour ailleurs.

Troisième [illegible] de logique.

• • •

Quatrième argument: "Le Pape n'admet pas les lois [illegible] qui régissent en France."

Et après? Quand vous avez rétabli l'ambassade, avez-vous supposé du même coup que le divorce [illegible] que l'éducation sans Dieu [illegible] la perfection et que ce que le Pape [illegible] la veille allait devenir bon à ses yeux le lendemain? [illegible] personne n'a dit cette sottise.

Mais dites-moi: le divorce est-il admis dans tous les pays où vous avez un ambassadeur? Divorce-t-on, par exemple, en Espagne? et avez-vous jamais pensé à supprimer l'ambassade à Madrid, sous prétexte que ce que vous appelez un "remariage après divorce" serait regardé en Espagne comme un cas de "bigamie"?

Nous avons en France une constitution républicaine, et toute conspiration ayant pour but de ramener un roi ou un empereur serait sévèrement réprimée. En Belgique, en Angleterre, en Italie, en Espagne, [illegible] Cela vous empêche-t-il d'avoir des ambassadeurs à Bruxelles, à Londres, à Madrid et au Quirinal?

Enfin vous avez [illegible] les rapports diplomatiques avec la Russie. [illegible]

Mais pour [illegible]

Quatrième [illegible]

• • •

[illegible]

[illegible] pathies du Saint-Siège; par malheur pour lui, ses allégations ont reçu aussitôt les démentis les plus probants.

Le Saint-Siège a établi en Chine une légation apostolique", M. Herriot s'en plaint, oubliant de dire que le légat nommé par le pape était le candidat même présenté par la France.

A l'arrivée du général Sarrail en Syrie, on ne lui a pas rendu les honneurs liturgiques, toujours décernés au représentant de la France". C'est vrai. Seulement, ces honneurs, formellement offerts par les autorités catholiques, avaient été formellement refusés par le général... élu des Loges.

L'évêque de Strasbourg a publiquement accusé l'école laïque d'être une école de perversion". Mgr Ruch a écrit à M. Herriot et lui a mis sous les yeux son texte, qui disait tout autre chose.

Rome favorise le Séminaire français, école d'ultramontanisme, au détriment du Séminaire de Saint-Sulpice, où l'on conserve les traditions gallicanes". Les supérieurs respectifs de ces deux établissements ont démenti cette assertion. Bien plus: la veille du jour où M. Herriot apportait ses [illegible] théologiques à la tribune de la Chambre, on publiait une lettre du Saint-Siège, déclarant que la Compagnie de Saint-Sulpice avait toujours bien mérité de l'Eglise.

Quand on lit l'éloge de Saint-Sulpice par M. Herriot, on se demande pourquoi le gouvernement refuse de rendre à cette compagnie [illegible] le séminaire qu'il lui a pris. Les paroles vont à droite, les actes vont à gauche....

Enfin, comme un de ces ministres avait opposé les prêtres séculiers aux réguliers et les Jésuites aux autres religieux, M. Herriot a eu l'habileté d'opposer les simples prêtres à l'Eglise enseignante: il a témoigné de toute la sympathie éprouvée par lui et le cartel à l'égard de ces bons curés de campagne à la soutane verdie....

Mais, au fait, pourquoi verdissent-elles, ces soutanes, sinon parce que ceux qui les portent n'ont pas les moyens de les remplacer? Et pourquoi sont-ils pauvres, si non parce que le même parti qui gouverne actuellement leur a enlevé les quelques misérables ressources qui leur permettaient de ne pas mourir de faim et qui, au surplus, n'étaient pas une aumône, mais une dette de justice? Ces soutanes verdies sont une honte, mais pas pour ceux qui les portent. A bon entendeur, salut.

[illegible]

[illegible]

Ce qui importe, c'est de faire au Pape une injure imméritée, et d'irriter les catholiques de France.

Voilà le vrai motif: on ne peut [illegible] d'autres motifs à la tribune; on sait bien que c'est celui-là le vrai. On supprime l'ambassadeur au Vatican, pour la même raison en vertu de laquelle on n'entre pas à l'église au cours d'un [illegible] funèbre: il faut bien montrer que l'on est un penseur libre et "embêter" Monsieur le curé.

Eugène DUPLESSY

INFLAMMATION DES REINS

"Il y a deux ans j'ai été très malade d'une inflammation des reins, par le fait, tout mon système était hors d'état" écrit M. Auguste Biancalani de San Francisco, Cal. "J'avais souvent la fièvre le matin et devais bien faire attention à ce que je mangeais. Cela me rendit nerveux et irritable. J'ai pris huit bouteilles de Novoro du Dr Pierre et puis dire maintenant que je jouis de la meilleure santé. J'ai 47 ans". Cette fameuse préparation végétale est bien connue pour son effet salutaire sur les reins. Du moment que ces organes sont si importants pour notre santé il est bon de conseiller de les fortifier et de les régulariser à l'occasion par l'emploi de cet excellent tonique Novoro du Dr Pierre. Ce n'est pas une drogue de pharmacien, il est fourni par le Dr Peter Fahrney & Sons Co., Chicago, Ill.

Livré exempt de douane au Canada.

















PARALLELEMENT

Qu'est-ce qu'un homme d'Etat? Un surhomme ou un homme tout court? Une conscience affranchie des lois divines et humaines qui écrasent le vulgaire ou un coeur simple soumis aux obligations communes? Autrefois la question ne se posait pas. Le pasteur de peuples, les dominant de sa grandeur, avait des droits spirituels et naturels supérieurs: fort de sa puissance exécutive, il n'avait point à s'embarrasser des résistances morales qui pouvaient être opposées à sa volonté. Aujourd'hui la démocratie a gagné les sommets et le chef temporaire d'un pays est tenu d'observer, plus peut-être qu'aucun autre citoyen, les règles les plus humbles de l'honnêteté et de la constance. De sorte que M. Herriot formule un axiome légitime lorsqu'il s'écrie:

"Pour moi, ce qui donne sa valeur morale à l'homme politique, c'est la fidélité qu'il conserve, lorsqu'il accède au pouvoir, aux idées qu'il a défendues dans l'opposition."

Seulement, il y a un seulement. Cette perfection suppose qu'avant de s'engager sous la tutelle des électeurs à réaliser tout un programme de réformes plaisantes et coûteuses, l'élu éventuel en aura mesuré la portée et la validité. Tel n'est point généralement le cas. Sans aller jusqu'à promettre de supprimer la lune rousse, comme il arriva à l'un d'entre eux, la plupart des candidats en veine de piper les suffrages sont plus anxieux de flatter les passions populaires que de les diriger dans la voie droite. L'important est qu'ils arrivent aux affaires. Après quoi, on aura le temps de se retourner. En pratique, ils ignorent complètement les procès qu'ils soumettent à l'arbitrage des électeurs, se bornant à les exposer de manière à obtenir un verdict favorable aux intérêts les plus étroits. Souvent même ils se contentent d'exciter la haine ou la jalousie: c'est un expédient plus commode. De sorte que les élections se font contre les uns au profit des autres. Mais comme tout se tient dans un pays, il arrive que ceux-là soient lésés sans que ceux-ci en tirent avantage. Au total tout le monde souffre. Et le démagogue n'évite même pas la disgrâce, car Cléon est bientôt renversé par son rival le Charcutier qui, depuis Aristophane, jure toujours "qu'il n'y a pas de citoyen plus dévoué que lui à la cité des poires"....

N'en déplaise à M. Herriot, il faut donc conclure avec l'abbé Jérôme Coignard que "l'opposition

(A suivre en page)

DOULEURS ET MAUX DE TOUTES SORTES

Une mère de Toronto soulagée par le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham

Toronto, Ont.—"Je considère le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham un remède excellent avant et après l'accouchement. Un jour, j'ai trouvé à ma porte un livre-réclame des remèdes de Lydia E. Pinkham, et comme je ne me sentais pas bien, j'ai immédiatement acheté une bouteille du Composé Végétal. J'ai vite remarqué un changement dans ma santé générale. J'avais alors des maux et douleurs de toutes sortes, et je puis dire, sincèrement, que votre remède m'a fait du bien. Je puis en parler avantageusement, et je le ferai, car je sais qu'il sera efficace pour les autres femmes qui souffrent, si elles veulent bien l'essayer. Les pilules de Lydia E. Pinkham, pour le foie, sont excellentes pour la constipation. Vous pouvez utiliser ma lettre, si vous pensez qu'elle aidera quelqu'un." — Mme Harry Westwood, 543 rue Québec, Toronto, Ont.

La mère dans l'attente fera bien d'étudier la déclaration de Mme Westwood, une seule du grand nombre qui raconte la même histoire — résultats satisfaisants.

Le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham est spécialement adapté pour cette période. L'expérience d'autres femmes qui considèrent ce remède un bienfait, prouve son grand mérite. Pourquoi ne l'essayez-vous pas?

La Mère de Sept Enfants Traite les Rhumes par Méthode Externe

QUI REMPLACE LES REMÈDES INTERNES. RIEN À AVALER. "FROTTEZ-LE À L'EXTÉRIEUR" SIMPLEMENT.

Aujourd'hui des millions de mères traitent le croup et les rhumes chez les enfants par la méthode à la vapeur.

Elles emploient Vicks, le baume vaporisant, parce qu'il est appliqué extérieurement. Il n'y a pas de dosage pour affecter le délicat estomac des petits.

Mme Desjardins, 180 rue Lacasse, St-Henri, Montréal, écrit: "J'ai employé Vicks pour mon bébé âgé de quatorze mois, qui souffrait d'un rhume de poitrine et je l'ai trouvé très efficace. J'ai sept enfants et j'ai souvent eu l'occasion de l'employer pour des rhumes de cerveau et de poitrine".

Pendant des heures après que Vicks est appliqué sur la gorge ou sur la poitrine, les vapeurs de Menthol, Camphre, Eucalyptus, Thym, etc., sont aspirées directement dans les voies respiratoires affectées. En même temps Vicks est absorbé comme un liniment et aide ainsi aux vapeurs aspirées à vaincre la congestion.

Vicks est aussi splendide pour les inflammations superficielles telles que brulures, coupures ou contusions.

Dans toutes les pharmacies.

LA POUSSEE CONQUERANTE DU CATHOLICISME EN ANGLETERRE



(Suite de la Page 1)

Les écoles élémentaires

On sait la place officielle qu'occupent les écoles élémentaires catholiques dans le système national d'éducation. Elle est enviable si on la compare à la position des écoles libres en France ou aux Etats-Unis par exemple. Elle est loin cependont d'être satisfaisante, et le droit bien compris exigerait qu'on leur donne les mêmes privilèges et les mêmes secours qu'aux écoles purement officielles. Par exemple, les catholiques peuvent bâtir leurs écoles: les dépenses de construction tombent entièrement sous leur responsabilité; le ministère de l'Instruction pourvoit au reste, guidé par les rapports des "managers" respectifs des écoles. Mais ils n'en sont pas pour cela dispensés de l'impôt par lejuel on pourvoit au maintien des écoles officielles.

Cette position que les catholiques ont conquise au prix de nombreuses luttes et de gros sacrifices est menacée depuis quelques années. Dans les cercles officiels et protestants, on a décrété la mort de ce double système national d'éducation, appelé en termes d'éducation "the dual Control" et qui comprend les "Provided schools", écoles officielles, et les "Non-provided schools", écoles confessionnelles. Sous le prétexte de réduire les dépenses de la nation, on ne veut plus que des écoles officielles, et pour calmer les susceptibilités catholiques, on accepterait un programme d'enseignement dans lequel l'instruction religieuse aurait sa place selon les desiderata des différentes confessions.

La menace est loin d'être conjurée. C'est ainsi que le "Times Educational Supplement", dans son résumé de l'année 1924, déclare qu'il est maintenant clair que l'Eglise d'Angleterre est décidée coute que coute, à faire entrer les "Voluntary schools" — une expression pour "Non-Provided schools" — dans le plan de réorganisation des écoles nationales. Les catholiques le comprennent, ajoute-t-il, si l'on en juge par leur détermination de poursuivre la lutte, exprimée à leur récent Congrès d'éducation à Cardiff. Cet organe, du reste, reconnait la justice de la cause catholique, mais sa déclaration est un avertissement pour les défenseurs de la cause. L'année 1925 verra encore la mise en question du "double contrôle". On s'y prépare. La quatorzième réunion de la Catholic Teachers Federation tenue à Cardiff le 30 décembre dernier, en fait foi. M. T. Meehan, le nouveau président de la Fédération, a été ferme dans sa déclaration:

"Quelques projets que les hommes d'Etat puissent [illegible], a-t-il dit, nul ne refusera de reconnaitre que les catholiques, à travers toutes les controverses du passé, sont demeurés fidèles à l'idéal qu'ils se sont tracés une fois pour toute: Ecoles catholiques sous un contrôle catholique, et ils se montreront toujours réfractaires à un projet qui soumettrait à un contrôle simple ou les exclurait totalement du système national d'éducation. Il a rappelé la promesse de M. Baldwin, le premier ministre actuel, exprimée dans son adresse électorale, de respecter les droits des parents à faire élever leurs enfants dans la religion de leurs pères. L'archevêque de Cardiff, parlant à la même occasion, a rappelé aux fidèles en termes graves le devoir de se tenir prêts et de combattre s'il le faut.

LE MAH-JONG

Le Mah-jong a beaucoup de choses pour lui. D'abord, il vient de la Chine, qui est elle-même à la mode. Ses accessoires sont jolis, gais, poétiques, distrayants pour les yeux et pour l'esprit.

Et puis, — et ceci constitue pour moi un avantage inestimable! — chaque joueur n'y a de comptes à rendre à personne. C'est l'hostilité agressive du partenaire "calé" qui m'a dégoûté du bridge. J'ai été "commencé" jadis, par des joueurs déjà virtuoses et de mauvais caractère, et, comme je n'avais pas beaucoup de dispositions, j'ai été le débutant bousculé sans aménité, le néophyte agoni et méprisé. C'est comme ça que l'on fait les révoltés et que l'on suscite les schismes! J'ai été éloigné du bridge pour la vie; je suis de la petite troupe de gens qui prétendent que les jeux sont faits pour se distraire gaiement en société; si l'on en fait des obligations assujettissantes, vous exposant à des récriminations aigres, à des rancunes violentes, à des injures, autant recommencer ses années de lycée ou son service militaire et fréquenter à nouveau les pions et les adjudants hostiles.

Mais quand on a plusieurs fois l'âge de raison, quand on est toujours prêt à venger d'une rencontre sur le pré-aux-clercs ou d'un pugilat le moindre mot plus haut que l'autre d'un monsieur que l'on ne connaît pas, être obligé d'encaisser avec le sourire, dans un salon ami, les reproches brusques, les hochements de tête ou d'épaules insolents d'un partenaire irrité, non! Vive plutôt le [illegible] sans contrainte, ou la [illegible] sur un coin de table, pendant que l'on alterne sans risques, dans une conversation amicale, les coqs et les ânes!

Et vive le Mah-jong où l'on est à l'abri de toutes les colères d'autrui, derrière le petit chevalet garni de mignons dominos illustrés de bambous, de fleurs et de dragons! Où l'on a le droit d'être incompétent, distrait, hermétique, mal doué, idiot, sans entraver dans sa ruine un associé furibond! Et l'on en est quitte, si l'on a abusé du manque de flair, d'attention ou abusé des gaffes, pour jeter à des mains voraces quelques jetons de plus, sans provoquer des catastrophes!

Tout est, d'ailleurs, pittoresque et délicieux dans ce jeu nouveau venu, qui ne connaît ni la lenteur d'évolution des échecs, ni la monotonie plastique du jeu de dames, ni le tapage brutal du jacquet, ni la tristesse demi-deuil des dominos; tout est charmant et pittoresque, même son nom.

Son vrai nom, c'est Ma-Tchang dont Mah-jong n'est que la déformation phonétique. Or, Ma-Tchang, en chinois, cela signifie, paraît-il, moineau. Pourquoi moineau? Ça ne serait pas chinois, s'il n'y avait pas là-dessous un peu de complication poétique: les renseignés affirment que ce nom de moineau vient de ce que le geste de prendre sur la muraille, un à un, les dominos gravés et coloriés, ressemble au mouvement du moineau picotant sa nourriture... Avouez qu'il y a là de quoi vous tirer les larmes des yeux, et que l'idée de se muer en petits oiseaux picotants et pépiants si on le veut, pendant une soirée, est infiniment séduisante, surtout si l'on est un vieux monsieur ou une vieille dame ayant passé depuis belle lurette l'âge extrême des petits oiseaux!

Enfin, le Ma-Tchang, ou Mah-jong — qu'importe le nom, pourvu qu'on ait l'ivresse? — possède cet attrait supplémentaire pour les raffinés et les délicats, de pouvoir être un bibelot, un véritable objet d'art. Vous n'ignorez pas qu'il y a des Mah-jong de tous prix, et que le plus grand plaisir que ce jeu procure à certaines maîtresses de maison, c'est de montrer à leurs chères amies un jeu de Mah-jong plus riche que le leur. L'ivoire aristocratique croit-il humilier l'ébonite vulgaire, la nacre somptueuse le rappelle soudain à la modestie... Mais voici que surgit soudain le jade richissime, orné à volonté de pierres précieuses, qui éclipse orgueilleusement tous les coffrets de pacotille... Alors, l'amour-propre, la jalousie, la petite rosserie, l'étalage de la richesse, la supériorité de situation, entrent, c'est le cas de le dire, en jeu: et comment voulez-vous que le Mah-jong ne réussisse pas?

(Les Annales) M. Z.

PARALLELEMENT

(Suite de la page 3)

[illegible]

[illegible] ... comme général en chef, ... Et la ...

Il est vrai de dire qu'en ce ... [illegible] ... éternels ennemis du genre ... [illegible]

Ed. J.

(Le Temps)